



Wallonie

URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **M et Mme LABIAUX-SCHIFANO** demeurant à Wanfercée-Baulet, rue P. Pastur 11.

Le terrain concerné est situé à **ROSELIES**, rue **de la Pairelle n° 53** et cadastré section **A n° 362k6**.

Le projet consiste en la **reconstruction d'une habitation unifamiliale (avec écarts)** et présente les caractéristiques suivantes :

- type pavillonnaire comprenant un volume principal, un volume secondaire et un car-port ;
- **écarts aux prescriptions urbanistiques relatifs au garage (car-port au lieu d'un garage incorporé au volume principal) ; aux dégagements latéraux (0,15m côté nord au lieu de 5,00m minimum) ; aux matériaux (majoritairement en enduit au lieu de la brique ou pierre) et aux toitures (plates au lieu de « à versants » + revêtement bitumineux au lieu de tuiles ou ardoises).**

Le dossier peut être consulté les **lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h** (*excepté entre le 16/07 et le 15/08/2019 – suspension des mesures particulières de publicité en vertu de l'article D.I.16 - §1*) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail urbanisme@aiseau-presles.be, dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/08/2019 au 30/08/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be

Roselies, le 02 août 2019

Par ordre,

La Directrice générale f.f.,
(s) S. DUVIVIER

Le Bourgmestre f.f.,
(s) J-P. DEPREZ